

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 15 février 2024
Date de Convocation : jeudi 8 février 2024
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20240215-DEL202402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n° 2024.02

OBJET - Budget 2024 : Examen et vote du budget primitif 2024

Présents : Thierry ABERT, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS

Absents : Fabrice BORGET, Raphaël DURET, Thierry NICOLOSI



EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 18 janvier 2024 par lequel la politique budgétaire du CCAS a été définie pour l'année 2024.

Conformément aux articles L.2312-2 ET L.2312-3 du code général des collectivités territoriales, elle soumet ce jour, à l'Assemblée, pour examen et vote, le projet de Budget Primitif 2023 du CCAS.

Les prévisions budgétaires sont détaillées dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L 2312-1 et L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents relatifs au budget.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 2 404 650 € se répartissant comme suit :

- Section de Fonctionnement 2 347 150 €
- Section d'Investissement..... 57 500 €

ADOpte le tableau des subventions tel qu'annexé aux documents budgétaires.

Impacts financiers :

NEANT